

Compléments d'information Projet 019551/KK P – IWUY

- Caractéristiques de la centrale et choix techniques
- Ancrage au sol, hauteur et inclinaison des tables
- Clôture, passage petite faune et insertion paysagère
- Engagements PLU (zone UE) et raccordement Enedis



Dans le cadre du projet 019551/KK P relatif à une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance inférieure à 1 MWc, une demande d'informations complémentaires a été transmise par la DREAL dans le cadre de l'instruction de la demande d'examen au cas par cas.

Le présent document a pour objet d'apporter les précisions attendues par la DREAL Hauts-de-France concernant les caractéristiques techniques de la centrale, le choix des ancrages, les distances et dispositifs liés à la clôture, l'insertion paysagère du projet, les engagements pris au titre du PLU de la commune d'Iwuy (zone UE), ainsi que le raccordement au réseau de distribution Enedis.

Ces compléments s'appuient sur le plan de masse actualisé du projet (variante B), joint en annexe du présent dossier. Chaque point soulevé par la DREAL est traité individuellement dans un souci de précision et de transparence.

29 juin 2026

Surface clôturée : la surface réellement clôturée du projet est de **1 hectare**. La mention de 1,2 ha présente par ailleurs dans le dossier initial était une erreur de saisie, désormais corrigée sur le plan de masse joint en annexe.

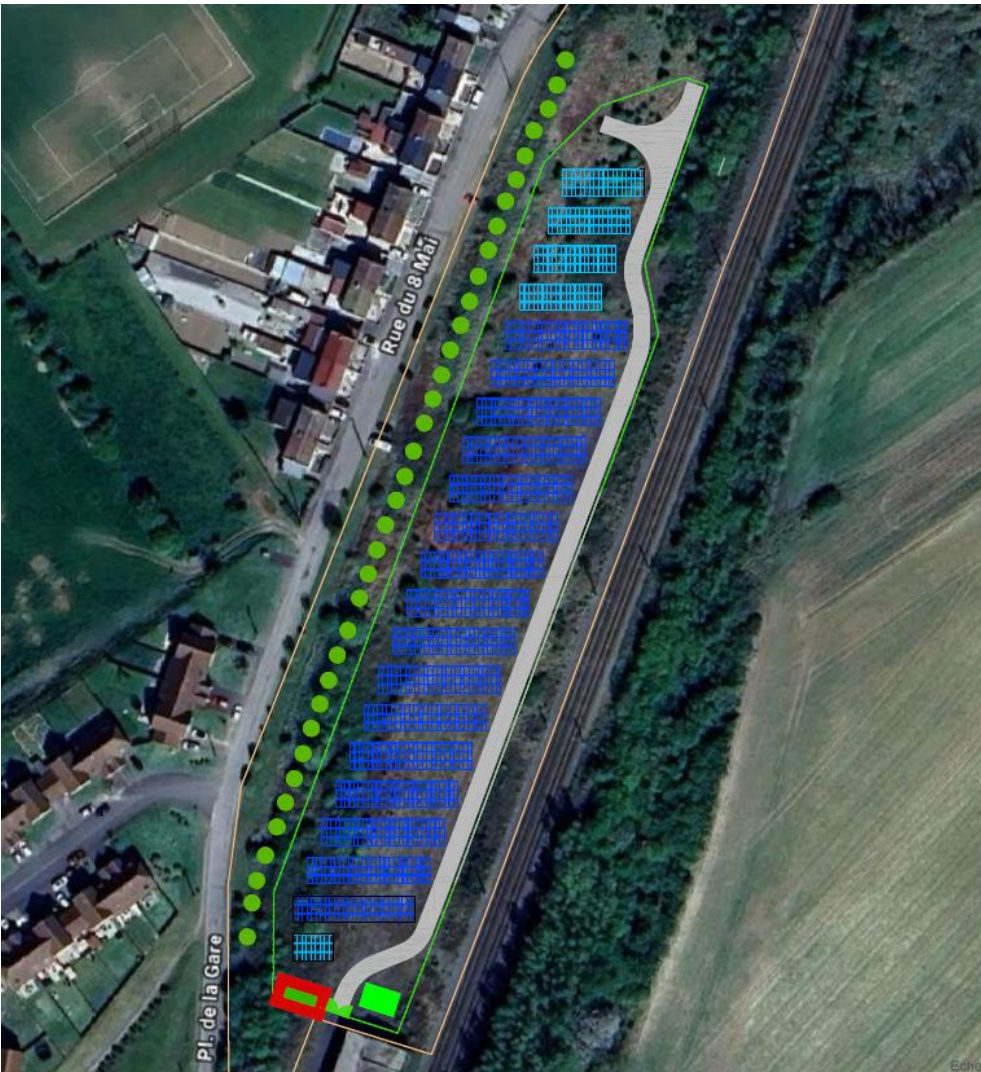
Surface d'implantation au sol : conformément à l'article R.420-1 du code de l'urbanisme (l'emprise au sol étant la projection verticale du volume de la construction, tous débords et surplombs inclus), la surface occupée par les panneaux représente $16 \times 210 \text{ m}^2$ (tables 3V27) + $9 \times 70 \text{ m}^2$ (tables 3V9) = **3 990 m² (0,40 ha)**. En intégrant le poste de livraison (20 m^2) et la citerne (60 m^2), l'emprise au sol totale du projet s'élève à **4 070 m² (0,41 ha)**, au sein de l'emprise clôturée de 1 ha.

Nombre de modules et de tables : le projet prévoit l'implantation de **1 539 modules** photovoltaïques (modèle JKM-615N-66HL4M-BDV, 615 Wc), répartis sur **25 tables** au total : 16 tables de type 3V27 et 9 tables de type 3V9, inclinées à 20°.

La puissance totale installée du projet est ainsi portée à **946,5 kWc**, conformément au plan de masse actualisé (variante B) joint en annexe.

Modification apportée:

- Inclinaison des tables : 10° → 20°
- Structures : 20×3V27 → **16×3V27 + 9×3V9**
- Nombre de modules : 1 620 → **1 539**
- Puissance totale : 996,3 kWc → **946,5 kWc**
- Hauteur des tables : non précisée → **mini 0,8 m / maxi 3,7 m**
- Tracé de la voie lourde : modifié/courbé au nord pour éviter une zone végétalisée
- Haie : ajoutée en limite nord du site
- Surface d'implantation au sol : non chiffrée → **4 070 m² / 0,41 ha** (calcul R.420-1)
- Surface clôturée : erreur "1,2 ha" corrigée → **1 ha**



Centrale Photovoltaïque IWUY

SPECIFICATIONS TECHNIQUES				
Désignation	Type	Quantité	Puissance	
Modules	JKM-615N-66HL4M-BDV	1539	615	Wc
Strings	27 modules en série	57	-	
Onduleurs	String	3	250 kWac	
Structure PV	3V9 et 3V27	9 et 16	-	
Angle d'inclinaison	20°	-	-	
Pitch	10,1 m	-	-	
Puissance totale installée: 946,5 KWc				

LEGENDE	
	Structure PV 3V9
	Structure PV 3V27
	Voie lourde
	Voie légère
	Zone de dégagement
	Citerne 60m3
	Poste de livraison
	Clôture
	Portail
	Haie

Plan de masse XXX			
Variante	Réalisé par	Date	Modifications
A	RHR	16-06-2026	Création
B	RHR	25-06-2026	MAJ

La DREAL a demandé de préciser le choix des ancrages (pieu vissé ou battu, blocs béton, gabions, etc.) et si une étude des sols viendra valider ce choix. À ce jour, les études géotechniques permettant de déterminer la conception finale du système d'ancrage n'ont pas encore été réalisées.

Toutefois, dans une logique de limitation des incidences environnementales et de réduction de l'artificialisation des sols, la solution d'ancrage **par pieux battus métalliques** est privilégiée en priorité, sous réserve de compatibilité avec les caractéristiques géotechniques du site.

Cette solution présente plusieurs avantages environnementaux, notamment :

- une réduction des terrassements et mouvements de terre ;
- une limitation de l'imperméabilisation des sols ;
- une faible emprise au sol ;
- un caractère réversible de l'installation en fin d'exploitation.

Dans le cas où les contraintes géotechniques du terrain ne permettraient pas la mise en œuvre de pieux battus, des **fondations de type longrines lestées** pourraient être envisagées.

Le choix définitif du système de fondation sera arrêté à l'issue des études géotechniques qui sera réalisé avant la construction de la centrale, en privilégiant la solution présentant **le moindre impact environnemental possible au regard des contraintes techniques et de stabilité du terrain**.

Hauteur et inclinaison des tables :

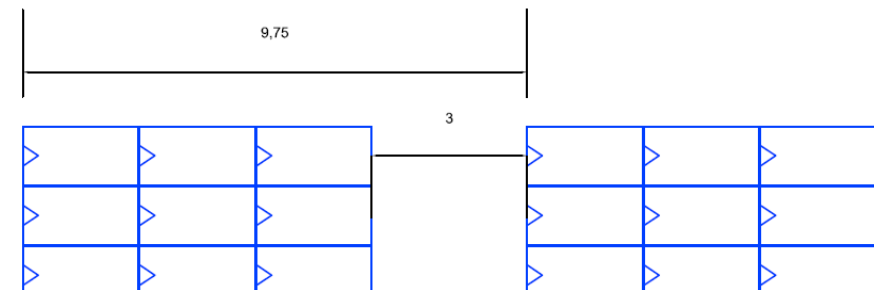
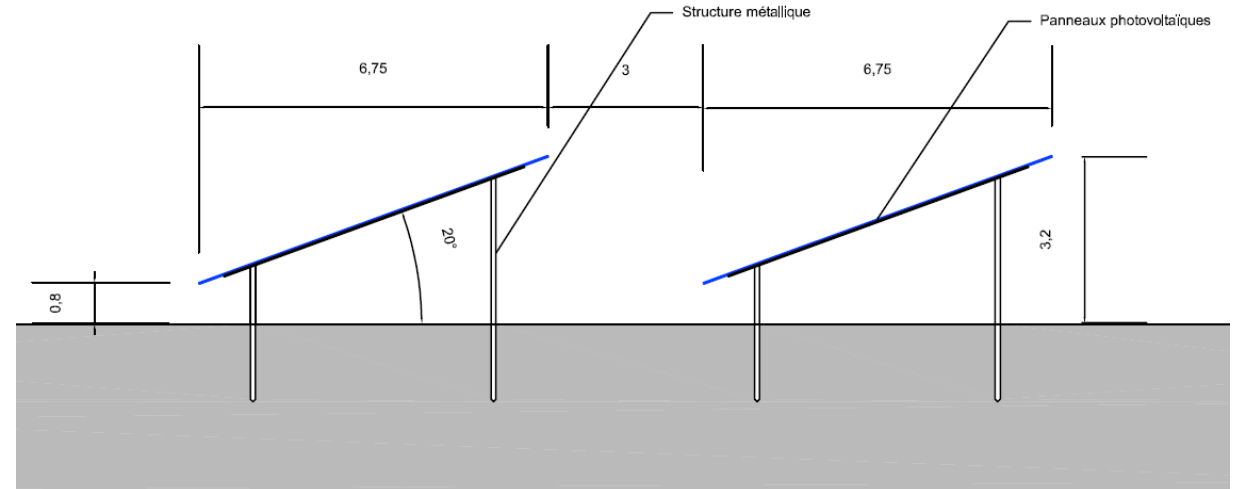
les tables photovoltaïques sont inclinées à **20°**. La hauteur minimale au point bas des tables est de **0,8 m**, et la hauteur maximale au point haut est de **3,7 m** (cf. coupe ci-dessous).

Distance enherbée entre les rangées de panneaux :

les tables sont implantées selon une distance de **3m** entre table, ce qui laisse entre chaque ligne de panneaux une bande enherbée permettant l'infiltration des eaux pluviales, le maintien d'une strate herbacée et la libre circulation pour l'entretien.

Distance entre la clôture et les premiers panneaux :

Une distance de 5m est gardée depuis les premiers panneaux et la clôture sur la partie Ouest du site. Cette bande périphérique permet le passage d'entretien et constitue une zone de sécurité en cas de propagations de feu des végétations aux alentours.



La clôture périphérique du projet sera conçue de manière à limiter son impact sur la petite et moyenne faune, conformément aux préconisations du guide cité par la DREAL (Buton C., 2023, « Impacts écologiques des clôtures et solutions de remédiation possibles »).

Les dispositions suivantes seront mises en œuvre :

- **clôture surélevée d'au moins 20 cm** par rapport au niveau du sol, afin de permettre le passage libre de la petite faune (mammifères, hérissons, etc.) ;
- absence de dispositifs saillants en partie haute (pointes, barbelés) susceptibles de blesser la faune ;
- maillage limité pour éviter le piégeage des animaux.

Insertion paysagère et haie

Le projet prévoit la plantation d'une **haie d'essences locales en limite nord du site**, le long de la voie, afin de limiter la co-visibilité depuis la Rue du 8 Mai. Les boisements existants en périphérie de l'emprise sont intégralement conservés.

Le plan de masse actualisé ci-dessous (variante B) intègre ces mesures : implantation des 25 tables (16×3V27 et 9×3V9) à 20°, haie de plantation en limite nord, et maintien de la voie légère/voie lourde existante pour l'entretien.



Image: Vue depuis la rue de 8mai



Le dossier initial faisait référence au règlement de la zone UE du PLU communal d'Iwuy sans préciser les engagements correspondants. Les éléments suivants sont apportés en réponse :

- **Hauteur de clôture** : la clôture du projet respectera la limite réglementaire de 2 m en bordure de voie (2,5 m maximum si justifié par l'activité) et sera masqué par la haie le long de la route.
- **Espaces verts et plantations** : conformément au PLU (minimum 10 % des espaces libres traités en espaces verts, à 80 % d'essences locales), le projet prévoit la plantation d'une haie le long de la partie Ouest du site, le long de la voie, composée d'essences régionales (saules, frênes, peupliers).
- **Maintien et destruction d'arbres** : le site, anciennement ferroviaire, ne présente pas de boisement significatif à ce jour. La végétation existante en périphérie sera conservée. Si un arbre ou arbuste devait néanmoins être abattu, il serait remplacé à l'identique, conformément au règlement du PLU.
- **Occupation du sol** : le coefficient d'occupation du sol applicable à la zone UE (0,80) n'est pas dépassé par le projet, dont l'emprise au sol des équipements (panneaux, poste de livraison, citerne) reste limitée au regard de la surface clôturée totale.

Le poste de livraison du projet est implanté à l'extrémité sud de l'emprise clôturée, à proximité de la Place de la Gare d'Iwuy.
D'après la cartographie des capacités du réseau Enedis (ci-dessous, MAJ du 11/06/2026), le secteur est sur une zone non saturée capable de recevoir le projet à proximité immédiate, capacité disponible de **1,8 MW**, largement suffisant pour les 946,5 kWc du projet. Tracé précisé avec Enedis lors de l'étude détaillée.



Image: Poste de transformation à proximité immédiat du site

Cartographie des capacités du réseau de distribution

